

**NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE**



Distr.
GENERALE
S/14819
30 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DU REPRESENTANT SUPPLEANT DU PANAMA AU CONSEIL DE
SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Ministre des relations extérieures du Panama un télégramme, daté du 22 décembre 1981, indiquant que M. Roque Javier Laurenza a été nommé représentant suppléant du Panama au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

